



Contextualisation et enjeux pour les ASBL

Laurent Vander Elst-
Conseiller juridique Unisoc

unisoc

Unie van socialprofitondernemingen
Union des entreprises à profit social

Réforme des sociétés et des associations...

Révolution ou adaptation ?

Simplification ?

Marchandisation ?

Effets indirects ?



Coûts ?

Disparition des associations ?

Désinvestissement des pouvoirs publics ?

Professionnalisation ?

Opportunités ?

Risques pour les administrateurs ?



Contexte : réforme globale



Contexte : réforme globale du droit économique

Position de principe de l'Unisoc

- Secteur à profit social/associatif : pas demandeur d'une réforme MAIS acceptable si la réforme offre une plus-value au secteur
 - Nécessité de réforme ?
 - Plus-value pour les associations ou frein à l'activité ?
 - Risque de dénaturer ou faire disparaître l'associatif ?

Trois volets de la réforme globale : forment un tout!

- Insolvabilité : faillite et continuité des entreprises
- Réforme du code de droit économique
- Codification des sociétés et des associations



Réforme insolvabilité



Insolvabilité

Secteur globalement favorable

- Avant le 1^{er} mai 2018 : dissolution/liquidation
- Depuis le 1^{er} mai 2018 :
 - Possibilité de recourir aux mécanismes permettant la détection de difficultés financières et la poursuite de l'activité (réorganisation judiciaire)
 - Eventuellement faillite en bout de course
- Attention : nouvelles règles de responsabilité des administrateurs en cas de faillite
 - Mais responsabilité n'était pas impossible avant le 1^{er} mai 2018
 - Code sociétés et associations : plafonds de responsabilité



Réforme du code de droit économique



Réforme du code de droit économique

Nouvelle définition de l'entreprise

- Définition formelle : toutes les personnes morales sont visées

Clarification des formalités

- ASBL : inscription à la BCE via guichet d'entreprise (~~tribunal de commerce~~)

Création du tribunal des entreprises

- Juges consulaires associatifs



Codification sociétés & associations



Codification des sociétés & associations

Général

- Intégration des associations et sociétés dans un code unique
- 15 livres !
 - 3 premiers applicables à toutes les personnes morales (définitions, constitution, liquidation, organes de gestion, responsabilité des administrateurs, comptes annuels)
 - Livre 9 : asbl

Aspects juridico-techniques

- Analyse du projet de code ne relève pas de difficultés/problèmes fondamentaux
 - La plupart des modifications sont au contraire plutôt favorables (clarté/simplification)



Codification des sociétés & associations

Définition de l'association

- Futur article 1:2 :
 - « Une association est constituée par une convention entre deux ou plusieurs personnes, dénommées membres.
 - Elle poursuit un but désintéressé dans le cadre de l'exercice d'une ou plusieurs activités déterminées qui constituent son objet.
 - Elle ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs, ses membres, ses administrateurs ni à toute autre personne sauf dans le but désintéressé déterminé par les statuts. Toute opération violant cette interdiction est nulle ».

→ Evolution favorable de la définition depuis la première version du projet de loi!



Codification des sociétés & associations

Bonne gouvernance des associations

- Demandes formalisées dans l'avis 2.666 du Conseil Central de l'Economie (5/12/17)
 - Demandes Unisoc ont été en grande partie prises en compte dans le projet de code
 - Lacune : nombre minimum de membres et administrateurs :
 - 2 membres >< 2 administrateurs

Nouvelle association « reconnue comme entreprise sociale » ?

- En principe nouveau mécanisme qui sera supprimé du code



Effets indirects et enjeux



Effets indirects et enjeux

Général

- Craintes très élevées du secteur
- Surtout sur les effets indirects de la réforme

Sur le principe même d'une codification sociétés/associations

- Atteinte au droit d'association ou au principe d'égalité ?
- Risque de « disparition » de l'association ?
 - Une association est-elle une entreprise comme une autre ?
 - La réforme va-t-elle accélérer la marchandisation du secteur ?
 - Nuance : évolution constatée dans la manière dont le secteur se perçoit (différences régionales)



Effets indirects et enjeux : subsides et financement

Impact incertain

- Dépendra en grande partie des autres niveaux de pouvoir
- UE : impact sur les aides d'état ?

Risque d'accélération d'un désinvestissement des pouvoirs publics ?

- Subsides vs. auto-financement

Incohérences potentielles :

- Dans certains textes légaux (lois/décrets régionaux) critère utilisé = « caractère non-commercial »



Effets indirects et enjeux : fiscalité et volontaires

Codification ≠ réforme de la fiscalité !

- Nouvelle définition association : quel impact (indirect) en matière de fiscalité ?
- Impôt personnes morales vs. Isoc : critère « activité économique accessoire » maintenu
- Risque de confusion sur le terrain !

Volontariat : impact du traitement fiscal

- Non-imposition indemnité volontariat : but non lucratif (et de facto : être soumis à l'impôt des personnes morales)

Remarque : projet de réforme en cours ?



Effets indirects et enjeux : responsabilisation

Evolution du rôle des administrateurs

- Rôle plus actif et plus grande responsabilisation

Evolution de la gestion des associations

- Professionnalisation, innovation, développement des compétences internes

Quid petites associations/associations sans personnel ?



Effets indirects et enjeux : période d'adaptation

Période transitoire suffisante ?

- Associations créées après entrée en vigueur (MB + 10j) :
 - Application immédiate des nouvelles règles
- Associations existantes :
 - Soumises au code à partir du 01/01/2020 (+ opt-in)
 - Adaptation des statuts au plus tard le 01/01/2024
- Challenges :
 - Acquisition des connaissances sur les nouvelles règles
 - Adaptation aux nouvelles règles pour les associations existantes
 - Quel coût (modification des statuts/fonctionnement) ?

Seconde codification (informelle) ? FAQ officiel ?

